



Ce concours est organisé tous les deux ans auprès des Compagnies et Clubs possédant un Jardin d'Arc, dans le but de mettre en valeur et faire découvrir notre patrimoine et notre tradition au plus grand nombre.

Pourquoi participer à ce concours ?

Objectif N°1 - Participer au concours de l'élection du plus beau Jardin d'Arc de chaque catégorie. Au-delà de cette participation, même si vous n'obtenez pas le premier prix, les informations que vous nous confierez seront utiles pour les actions suivantes.

Objectif N° 2 – Recueil des données.

Votre participation active nous permettra de collecter et d'enregistrer l'ensemble des données de votre dossier de candidature afin de mieux connaître notre patrimoine.

Objectif N°3 – Création d'une base de données photographiques <http://amoron.fr/carto/map.php>

Tous les Jardins d'Arc de France méritent de concourir et d'être répertoriés photographiquement sans exception.

Pour l'édition 2023, le dépôt des candidatures débutera le 1er jour du printemps, le 21 mars et la clôture des participations est fixée pour la fin de l'automne, le 21 décembre à minuit.

Remise des récompenses lors de l'Assemblée Générale 2024 de la Fédération.

***« Venez étotter notre album photo.
N'oublions pas que notre présent sera le passé de demain »***

Règlement du concours

Article N°1 : Conditions de participation

Ce concours s'adresse à toutes les structures pratiquant le tir à l'arc (Compagnies et Clubs) avec pour seule condition d'être affilié à la Fédération Française de Tir à l'Arc.

Les vainqueurs d'une précédente édition du concours devront attendre 5 ans avant de pouvoir de nouveau candidater.

Article N°2 : Les participants peuvent concourir dans les 3 catégories suivantes :

- ✓ Avant 1945
- ✓ 1945 à 2000
- ✓ Après 2000

Article N°3 : Les participants sont jugés selon les critères suivants :

- ✓ Préservation des installations
- ✓ Fleurissement et caractéristiques végétales
- ✓ Mise en valeur du patrimoine

Article N°4 : Modalités d'inscriptions :

Comment participer ?

- ✓ En téléchargeant le formulaire en ligne directement sur l'espace Beursault de la fédération
- ✓ Soit en cliquant sur le flash code inscrit sur l'affiche
- ✓ Soit en nous contactant l'adresse suivante : concours-jardinarc@ffta.fr

Il convient de remplir un dossier sous forme de recueil d'informations accompagné de 15 photographies maximum, (dans la meilleure résolution possible). Après une première sélection, le jury peut être amené à demander aux candidats une courte vidéo (moins de 2 minutes format type MP4 ou compatible).

Article N°5 : Photographies à joindre au dossier :

Deux photos permettant d'identifier la structure :

- l photo du drapeau ou de l'enseigne
- l photo du logo ou écusson
- l photo d'implantation (via <https://www.google.com/earth/>)

et quinzaine de photos maximum réparties comme suit :

1 photo montrant l'intégration environnementale

2 photos de l'Allée du Roy (vues des 2 Buttes)

1 photo de l'allée des Chevaliers

2 photos de l'intérieur des buttes.

2 photos du logis

1 photo d'un groupe d'archers, ou un archer en situation dans le Jardin.

6 photos au choix dont voici quelques exemples non exhaustifs : fleurissement, plantation spécifique, décoration, mise en valeur du patrimoine, photographie ancienne, objet important pour la Compagnie ou le Club, carte Beursault

Article N°6 : Des récompenses seront décernées au vainqueur de chaque catégorie :

- ✓ Un trophée à accrocher dans l'enceinte du Jardin,
- ✓ Un courrier adressé à la mairie valorisant la participation de la structure,
- ✓ Une surprise.

N'hésitez pas à nous solliciter si vous avez besoin d'aide pour monter votre dossier.

Nous vous saluons !

